

## **DECRET N° 2011- 549 DU 24 AOUT 2011**

portant nomination de Conseillers Techniques aux  
Affaires Douanières du Président de la République.

### **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 20 juillet 2011.

### **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés Conseillers Techniques aux Affaires Douanières à du Président de la République :

- Madame Marie Reine **SEGLA CABIROU** ;
- Monsieur James **SAGBO**.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 AOUT 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4  
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3-  
UNIPAR - FDSP 2 INTERESSES 01 JO 1.- *cr*